

Rapport final du groupe de prospective sur les Futurs périurbains de la France en Europe

Martin Vanier, Romain Lajarge



Datar

Cette étude ne représente pas nécessairement les positions officielles de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Elle n'engage que son ou ses auteur(s).

Délégation interministérielle à l'aménagement
du territoire et à l'attractivité régionale

8, rue de Penthièvre - 75 800 Paris Cedex 08
prospective@datar.gouv.fr | 01 40 65 12 34

Responsable des publications scientifiques :
Stéphane Cordobes

Coordination éditoriale :
Karine Hurel, Florian Muzard, Camille Rognant

Création graphique : Matthieu Renard
Couverture : Isabelle Rimbert, 2010
Réalisation maquette : Datar - Equipe Prospective & études

AVANT-PROPOS // 4

Rappel de la démarche // 5

Synthèse générale // 6

Avertissement // 6

UNE PROSPECTIVE POUR LE PERIURBAIN : 5 SCENARIOS ET LEURS PRIORITES STRATEGIQUES // 8

Scénario 1. Le périurbain digéré par l'urbain // 9

Scénario 2. Le périurbain libéré par le confort spatial // 10

Scénario 3. Le périurbain transformé par le conservatoire périurural // 11

Scénario 4. Le périurbain saisi par l'interterritorialité // 12

Scénario 5. Le périurbain réquisitionné par les villes-régions // 13

UNE POLITIQUE POUR DEPASSER LE «PROBLEME DE LA PERIURBANISATION» : 4 PRINCIPES ET 6 RENDEZ-VOUS // 14

Quatre principes pour renouveler l'action publique dans le périurbain et face à la périurbanisation // 15

Six rendez-vous stratégiques pour nos 30 propositions d'action publique // 16

ANNEXES // 20

Annexe 1. Les 30 propositions d'action publique à court, moyen et long termes // 21

Annexe 2. Tableau de synthèse des 30 propositions par scénario et par impact // 28

Annexe 3. Tableau de synthèse des types de propositions à CT / MT / LT par scénario // 31

Annexe 4. Les membres du groupe de prospective des « Futurs périurbains » // 32

Annexe 5. Liste des personnes auditées lors de la phase 1. // 33

AVANT-PROPOS

Rappel de la démarche

Par convention n°0000756 du 1 mars 2007, la DATAR a confié à l'Université Joseph Fourier (UJF, Grenoble I) et au laboratoire PACTE-Territoires (CNRS n°5194), l'organisation, la conduite et l'animation d'un groupe de prospective sur l'espace périurbain de la France en Europe, destiné à contribuer à la réflexion de la DATAR sur ce sujet.

Ce travail a été placé sous la responsabilité de Martin Vanier, professeur de géographie et aménagement à l'UJF, qui a rassemblé un groupe de prospective (annexe 4) avec l'appui de 4 collègues de l'Unité Mixte de Recherches PACTE (« Politiques publiques, Action politique, Territoires ») : Sylvie Du villard, Sophie Louargant, Emmanuel Roux et Romain Lajarge, tous maîtres de conférences en géographie et aménagement.

L'opération a été suivie, pour la DATAR, par Nacima Baron, puis par Stéphane Cordobes. Conformément à la convention, le groupe a travaillé en trois phases :

Phase 1. De février à juillet 2007. **Etat des lieux de la question : problématiques et controverses.**

- Audition de 12 experts (annexe 5).

- Rapport intermédiaire à la DATAR, septembre 2007.
- Résultats publiés : *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, E. Roux et M. Vanier, dir., DATAR – Documentation française, coll. Travaux n°8.

Phase 2. De septembre 2007 à janvier 2008 **Prospective : construction des scénarios exploratoires**

- Travail d'atelier prospectif avec le groupe.
- Document de synthèse de l'atelier, mars 2008.
- Résultats publiés : 3 articles dans *Territoires 2040* n°2.

Phase 3. D'avril à juin 2008 **Orientations stratégiques : recherche de préconisations par les acteurs**

- Quatre rencontres décentralisées :
 - en Rhône-Alpes, avec le Conseil régional et l'agence d'urbanisme de l'aire urbaine de Lyon, le 28 avril
 - en Poitou-Charentes, avec l'Institut Atlantique pour l'Aménagement des Territoires (IAAT), le 23 mai
 - en Nord-Pas-de-Calais, avec le Conseil régional, le 3 juin
 - en Lorraine, avec le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, le 19 juin
- Rapport final, septembre 2008.

Synthèse générale

Dans vingt ans, qu'en sera-t-il du processus de périurbanisation, et quelles seront les problématiques des espaces actuellement périurbains, ou ceux qui le seront devenus d'ici là ? Une prospective des « futurs périurbains » conduit à proposer cinq scénarios, volontairement tranchés mais hétérogènes, qui contiennent tous une part de « tendanciel » et une part de rupture :

- un scénario où l'urbain compact l'emporte, digère le périurbain en le densifiant, et où la périurbanisation s'arrête ;
- un scénario inverse où la dispersion généralisée s'impose, grâce aux solutions techniques rendant les faibles densités soutenables ;
- un scénario où l'enjeu agri-naturel est central et structurant de nouveaux rapports villes-campagnes ;
- un scénario où c'est l'interterritorialité qui organise l'ancien périurbain, entre les métropoles et entre les territoires ;
- un scénario où le périurbain est requis pour son intérêt écologique global par les villes qui dominent leur région et équilibrent ainsi leur empreinte.

Ces cinq scénarios appellent des priorités stratégiques, déclinées pour chacun par 10 propositions d'action publique, du court au long terme.

Cependant, la présentation de ces scénarios dans quatre contextes régionaux d'action (Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine) a permis de vérifier que toutes les logiques anticipées sont déjà plus ou moins à l'œuvre et que le périurbain est, et sera demain, un espace d'une grande diversité régionale, appelant des visions stratégiques différenciées.

Les acteurs interpellés expriment cette diversité :

- le scénario 1 (l'urbain compact) est reconnu comme vertueux, mais beaucoup mettent en doute sa généralisation effective ;
- le scénario 2 (la dispersion) divise : pour les uns il est « insoutenable » et ne peut pas guider des politiques publiques, pour les autres il est en cours et c'est un scénario réaliste ;
- le scénario 3 a souvent les faveurs des périphéries, mais avec des doutes plus ou exprimés sur ses effets ségrégatifs
- le scénario 4 recueille l'intérêt, voire l'enthousiasme, de beaucoup d'acteurs, en particulier urbains ;
- le scénario 5 n'a pas déclenché beaucoup de réactions, bien qu'il soit déjà appuyé par des faits concrets.

Dans ces conditions, il est nécessaire de concevoir et entreprendre des politiques publiques globales qui n'adoptent pas une doctrine unique à l'égard du périurbain, mais qui permettent de renouveler les problématiques périurbaines et de dépasser les impasses qu'elles représentent encore

aujourd'hui.

Ces politiques sont justifiées selon quatre principes généraux, puis présentées en six rendez-vous stratégiques, qui reprennent les mêmes propositions d'action publique que celles qui ont été déclinées par scénario, en leur donnant une finalité immédiate.

Les quatre principes sont :

- inciter plutôt qu'interdire ;
- intervenir en partenariat public-privé à la place du laisser-faire privé-public ;
- considérer la périurbanisation comme une ressource collective plutôt que comme un gouffre de dépenses publiques ;
- construire les politiques publiques de la périurbanisation au niveau des régions plutôt qu'au niveau national.

Les six rendez-vous stratégiques regroupant nos propositions sont donc :

- changer radicalement les représentations et les normes du périurbain ;
- coordonner les territoires, plutôt que viser à les recomposer ;
- mettre en valeur la ressource spatiale généreuse de la France ;
- générer de nouvelles recettes fiscales et financières grâce à la périurbanisation ;
- donner aux Régions la mission de coordonner les acteurs périurbains dans le cadre de politiques régionales ;
- faire de l'espace périurbain hybride un espace d'innovations pour les politiques publiques.

Au final, nos deux parties stratégiques, la première plus prospective, la seconde plus immédiate, déclinent les mêmes 30 propositions, décrites, classées succinctement (types et impacts) et présentées par grands champs thématiques de l'aménagement et du développement des territoires en annexe.

Nous espérons qu'elles permettront à la DATAR et à l'ensemble des acteurs institutionnels concernés de jouer pleinement leur rôle pour aider et inciter les territoires à mieux gérer et développer les espaces périurbains de demain.

Avertissement

Le travail du groupe de prospective a été collectif tout au long de la démarche et s'est enrichi des apports et des points de vue de près de 300 personnes, grâce aux membres du groupe, aux réunions décentralisées, et aux auditions préalables.

Toutefois, la prospective n'est pas la recherche du consensus, mais celle d'une certaine audace des visions du futur

et alternatives pour demain. Autant dans la phase d'imagination prospective et stratégique, il s'est agi d'écouter un maximum de propositions, autant au moment de rendre cohérent le propos de synthèse, il est nécessaire d'adopter un ton et une orientation qui ne brouillent pas le message, et fassent des choix.

Tous les contributeurs à ce travail n'y retrouveront pas forcément leurs apports, mais tous ont été entendus, et, d'une façon ou d'une autre, l'auront marqué de leur expertise. Qu'ils en soient sincèrement remerciés. Quant à la restitution des travaux ci-après, elle ne peut engager que leurs auteurs directs, à savoir :

- pour le présent rapport : Martin Vanier, responsable du groupe, et Romain Lajarge, en charge de la phase 3, tous deux enseignants-chercheurs à l'Université de Grenoble (Institut de géographie Alpine/UJF), laboratoire UMR PACTE-Territoires (CNRS 5194) ;
- pour l'atelier de prospective proprement dit (annexe 3) : Sophie Louargant, maître de conférences à l'Université de Grenoble (UPMF), laboratoire UMR PACTE-Territoires (CNRS 5194), en charge de la phase 2 de la démarche.

Prospective et stratégie : mode d'emploi

Les cinq scénarios présentés ici sont de nature prospective : ils décrivent succinctement les futurs probables ou possibles, pas les futurs souhaitables ou souhaités. Ceux-ci relèvent de stratégies qu'il s'agit d'ajuster aux situations réelles à venir, selon des choix politiques.

Dans la mesure où nos scénarios prospectifs sont hétérogènes et porteurs de contradictions futures (comme l'est déjà le présent), nous estimons que la stratégie ne consiste pas à choisir un scénario plutôt qu'un autre, mais à déployer des politiques publiques régulatrices de chacun d'eux, s'ils se mettent en place.

Le futur périurbain n'est pas écrit. Ce qui peut l'être, c'est l'agenda politique à déployer dans telle ou telle circonstance. Pour chacun des cinq horizons que nous avons retenus, il nous a semblé plus pertinent de proposer une stratégie qui accompagne tel ou tel futur, en le régulant, plutôt qu'en le contredisant. De notre point de vue, il n'y a pas de mauvais horizon périurbain, il n'y a que des politiques inadaptées aux divers horizons périurbains qui s'annoncent dans toute leur diversité géographique.

**UNE
PROSPECTIVE
POUR LE
PERIURBAIN :
5 SCÉNARIOS ET
LEURS PRIORITÉS
STRATÉGIQUES**

SCENARIO 1. Le périurbain digéré par l'urbain

Esquisse prospective

« En 2028, la périurbanisation a cessé. Le coût élevé de la mobilité, les contraintes environnementales, et les règles d'urbanisme réaffirmées, ont mis fin à la dispersion. Le couple « Etat – pouvoirs d'agglomération » a réussi à promouvoir le modèle urbain compact et concentré. Une partie de l'espace périurbain hérité s'est densifié et est intégré au fonctionnement urbain, avec les mêmes activités que la ville. L'autre, plus éloigné, est vécu comme une campagne rurale. Dans les deux cas, l'espace périurbain ne se distingue plus. La question périurbaine est résolue, la question sociale l'a remplacée : tensions ségrégatives, isolats déclassés, et espaces ruraux plutôt dévalorisés. Les villes, plus vastes et globalement moins denses, se différencient par la qualité de l'intégration de leurs périphéries et leur attractivité. »

Si... alors...

Si le scénario de la ville compacte finit par s'imposer, en partie pour des raisons structurelles (coût de la mobilité, nouvelles valeurs collectives), en partie grâce aux efforts des politiques publiques, alors il conviendra de :

- accentuer la logique de la densification en renforçant la

légitimité et l'efficacité des normes et des règles de la ville compacte, le long des corridors de TC ;

- travailler à la cohésion sociale de la ville-territoire qui développera les mêmes travers ségrégatifs que les villes des époques précédentes au risque de la rendre à nouveau insupportable.

La vision stratégique et le rôle de l'Etat

Le territoire s'organisera à nouveau en deux grands systèmes, l'urbain et le rural, qu'il conviendra de servir à travers des politiques publiques spécifiques et fortes.

Vis-à-vis des villes unies à leurs périphéries, l'Etat devra tout faire pour réduire la fragmentation des pouvoirs locaux et soutenir l'affirmation de pouvoirs d'agglomérations élargies. Vis-à-vis des campagnes, il devra soutenir l'agriculture par tous les moyens.

Les politiques publiques les plus pertinentes promouvoir des équipements et des services collectifs puissants (grands quartiers multifonctionnels nouveaux, T.C. multimodaux), coûteux, et négociés avec des collectivités territoriales très intégrées (grandes agglomérations, ou grands syndicats mixtes).

Priorités stratégiques

- Priorité à l'urbanisation compacte grâce aux pouvoirs renforcés des agglomérations et au contrôle de l'Etat

- Priorité à la politique ferroviaire de proximité (TER – RER)
- Priorité à la « qualité de ville » d'une part et à l'agriculture d'autre part

10 propositions¹ pour l'action publique à court, moyen et long termes

Les leviers à court terme et leur impact attendu

1. Relancer la construction intercommunale en incitant au regroupement des EPCI trop faibles en moyens d'action et abonder leur DGF lorsqu'ils se dotent de la compétence urbanisme (n°1) +
2. Autoriser les collectivités territoriales à négocier avec RFF et financer le renforcement des infrastructures ferroviaires périurbaines (n°18) ++
3. Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers (n°10) +++
4. Planifier dans les PLH l'accroissement de la construction de logements sociaux périurbains (n°17) ++
5. Appliquer les SCoT avec l'appui renforcé de l'Etat et des Régions (n°11) ++

Les actions à moyen terme à organiser

6. Conditionner l'urbanisation à la proximité de transports collectifs : règle du rayon de proximité TC et volet mobilité du permis de construire (n°13)
7. Elaborer un cadre national pour les PLU intercommunaux (n°12)
8. Bonifier la DGF communale en cas de PLU intercommunal et la minorer lorsque les communes ouvrent des zones AU à l'urbanisation sans PLU intercommunal (n°22)

Les perspectives à long terme à anticiper

9. Généraliser les « contrats d'axe » (n°14)
10. Préparer l'ANRU à devenir l'ANRP (n°20)

SCENARIO 2. Le périurbain libéré par le confort spatial

Esquisse prospective

« En 2028, la périurbanisation est la modalité dominante d'organisation de l'espace. Les technologies de l'énergie renouvelable, du recyclage des ressources et de la gestion environnementale autorisent la dispersion, la dé-densification et le confort spatial. Le périurbain est partout, au point que le terme est tombé en désuétude. La France, terre d'immigration, n'a jamais été aussi peuplée et l'occupation

du territoire s'est ré-équilibrée. Le couple « Département – Région » est au front des politiques publiques qui répondent à cette demande d'espace. Quant à la qualité des espaces produits, elle est inégale et dépend de celle de la gouvernance locale. Les populations les plus modestes accèdent peu au confort spatial et habitent majoritairement les villes. »

Si... alors... :

Si de nouvelles solutions éco-techniques en matière de mobilité, d'habitat, et de production et consommation d'énergie, autorisent la poursuite de la dédensification urbaine, alors il conviendra de :

- faciliter la nouvelle « urbanisation » des campagnes et faire de cet élan d'aménagement un moteur de développement pour les territoires ;
- inventer la qualité globale de cet espace de croissance diffuse et le rendre accessible au plus grand nombre.

La vision stratégique et le rôle de l'Etat

Toutes les régions de France (en Europe) seront concernées par l'accentuation du desserrement urbain, y compris, voire surtout, celles qui sont aujourd'hui annoncées en déclin à 20 ans. Il s'agira de travailler avec les régions et les départements de la « diagonale du vide », bénéficiaires d'un renversement spatial alimenté par l'étalement, pour y développer des solutions d'aménagement à la pointe des nouvelles possibilités éco-techniques de l'habitat, de la mobilité, de l'accès aux services et à la consommation, du travail à distance, etc.

Le rôle de l'Etat sera d'abord dans le soutien financier à, et la promotion technique, des solutions individuelles de l'aménagement durable des territoires (matériaux nouveaux, maison à énergie positive, voiture électrique, services à distance, etc.). L'action aménagiste proprement dite sera très décentralisée et partenariale.

Priorités stratégiques

- Priorité à l'ouverture du marché foncier, en partenariat public-privé
- Priorité à la mobilité individuelle durable
- Priorité à l'innovation soutenable pour les périphéries

10 propositions pour l'action publique à court, moyen et long termes

Les leviers à court terme et leur impact attendu

1. Favoriser l'acquisition de logements « vertueux » (n°16) ++
2. Consacrer une part de la TIPP au financement des nou-

1. (les propositions sont développées en annexe 1 dans l'ordre de numérotation)

velles mesures d'accompagnement de la périurbanisation (n°25) +++

3. Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées » et un appel à projets pour les collectivités territoriales sur le thème « vivre la ville-campagne » (n°30) +++
4. Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers (n°10) +

Les actions à moyen terme à organiser

5. Instituer un volet « politiques périurbaines » dans tous les CPER (n°4)
6. Former à une nouvelle ingénierie nécessaire aux territoires périurbains (n°27)
7. Ouvrir une nouvelle compétence interterritoriale : la compétence « NTIC-télécommunication » (n°21)
8. Augmenter le Versement Transport pour les entreprises commerciales génératrices de flux automobiles (n°23)

Les perspectives à long terme à anticiper

9. Rendre obligatoire la certification professionnelle d'un urbaniste qualifié pour toute opération d'aménagement (n°15)
10. Instaurer une taxe « transports en commun » sur les ménages (n°24)

SCENARIO 3. Le périurbain transformé par le conservatoire péri rural

Esquisse prospective

« En 2028, le périurbain est l'espace de vie entre la ville et la nature. Il est reconnu pour la qualité de son cadre de vie et fait l'objet de labellisations et de certifications. La périurbanisation est très contrôlée et canalisée, afin de ne pas menacer les valeurs qui fondent la « péri ruralité ». Les espaces naturels sont sanctuarisés, les espaces agricoles soumis à une logique environnementale. Le pouvoir est aux mains des collectivités de base, des individus solvables et des entreprises qui valorisent le périurbain (agences foncières, marchands de biens, certification écologique, ...). Les périurbains, dans l'ensemble socialement aisés, sont plutôt innovants et promeuvent des solutions nouvelles en matière d'habitat, d'emplois, de services marchands, de consommation, de mobilité, et de citoyenneté. Mais les micro-sociétés périurbaines sont fortement interpellées quant à leur solidarité avec le reste du pays. »

Si... alors...

Si l'espace périurbain s'impose comme le rivage organisé des espaces naturels protégés, alors il conviendra de :

- conduire une politique à très long terme de préservation environnementale pour anticiper les futurs sanctuaires, organiser leurs abords, et valoriser l'ensemble ;
- corriger les effets ségrégatifs de cette logique périurbaine et soutenir le maximum de projets « péri ruraux » pour faire de la nature un bien collectif précieux mais accessible.

La vision stratégique et le rôle de l'Etat

Le territoire sera une mosaïque d'entités « éconologiques » (ou « écolonomiques ») spécifiées par la mise en valeur de leurs ressources environnementales et agri-naturelles propres, y compris par leur agriculture de terroir. Chaque ville sera valorisée par son chapelet d'espaces péri-naturels de qualité, avec lesquels elle établira des partenariats de projets et de développement.

L'Etat apportera le cadre réglementaire et l'ingénierie indispensables à une certification crédible des espaces, des produits, des matériaux, etc., et à une intervention publique foncière à très long terme. Il contribuera au financement solidaire de la conservation des espaces.

Priorités stratégiques

- Priorité à la préservation des espaces non bâtis
- Priorité aux projets de territoires certifiés
- Priorité aux solutions éco-durables

10 propositions pour l'action publique à court, moyen et long termes

Les leviers à court terme et leur impact attendu

1. Intervenir à long terme dans la maîtrise foncière des espaces non bâtis (n°6) +++
2. Etendre le droit de préemption et de ZIF dans un cadre régional aux trois niveaux de collectivités territoriales et aux EPCI (n°7) +++
3. Lancer un plan national pour l'agriculture en régie municipale ou communautaire, lié à la DJA (n°19) ++
4. Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées » et un appel d'offres pour les collectivités territoriales sur le thème « vivre la ville-campagne » (n°30) ++
5. Consacrer une part de la TIPP au financement des nouvelles mesures d'accompagnement de la périurbanisation (n°25) +

Les actions à moyen terme à organiser

6. Structurer la mise en réseau des espaces naturels protégés pour construire l'infrastructure verte (n°28)

7. Préserver un des principaux avantages de la France, ses campagnes habitables, en attribuant un label « campagnes en France » aux espaces périurbains de meilleure qualité (n°29)

8. Favoriser l'acquisition de logements « vertueux » (n°16)

Les perspectives à long terme à anticiper

9. Former une nouvelle ingénierie nécessaire aux territoires périurbains (n°27)

10. Commander un nouveau zonage de la périurbanisation (n°26)

SCENARIO 4. Le périurbain saisi par l'interterritorialité

Esquisse prospective

« En 2028, dans un contexte d'intensification des échanges entre les aires urbaines et d'accroissement des mobilités, l'espace périurbain est celui de l'intermédiation entre les places centrales et de la coordination entre les territoires. A la périurbanisation a succédé le développement différencié des espaces intermédiaires. Les sites d'interface, les réseaux plus ou moins « adhérents » au territoire et l'organisation de la gouvernance multi-niveaux spécifient les fonctions et le projet des différentes parties du système périurbain qui prend des formes très variées. La question périurbaine n'est plus celle de l'étalement résidentiel extensif : lui a succédé la question interterritoriale, qui interpelle tous les acteurs dans leurs capacités de régulation combinée des tensions économiques, sociales et environnementales. »

Si... alors...

Si le développement métropolitain conduit les grandes aires urbaines à valoriser les positions périurbaines d'interface, d'intermédiation et de connexion entre elles, alors il conviendra de :

- organiser l'interterritorialité politique, technique, et citoyenne, c'est-à-dire les règles et modalités de partage de la décision et des compétences ;

- repérer les sites stratégiques de l'interterritorialité et organiser leur développement exemplaire et raisonné, en évitant une nouvelle concurrence des interterritoires.

La vision stratégique et le rôle de l'Etat

Le territoire sera structuré par ses centres métropolitains tout autant que par de nouvelles polarités intermédiaires, aux fonctions spécifiques (aéroports, gares TGV, grands

espaces d'activités, pôles récréatifs, grands équipements, etc.), qui ordonneront le périurbain.

L'Etat restera l'acteur crucial pour conduire de grands programmes d'infrastructures d'intérêt continental de circulation routière, ferroviaire, fluviale, aérienne, donc permettre aux acteurs locaux d'inventer de nouveaux carrefours, de nouvelles synapses. Il sera, sur un autre plan, l'acteur pivot pour organiser la coordination des acteurs territoriaux, et pour énoncer les nouvelles règles du fédéralisme territorial.

Priorités stratégiques

- Priorité à la coordination des acteurs territoriaux et à l'articulation des échelles et niveaux de cohérence

- Priorité à l'aménagement structurant des sites d'interface

- Priorité à la mobilité multimodale et aux sites d'interconnexion

10 propositions pour l'action publique à court, moyen et long termes

Les leviers à court terme et leur impact attendu

1. Promouvoir le principe et la mise en place de conférences interterritoriales pour des « contrats d'aménités périurbaines » (n°2) +++

2. Donner mission aux nouvelles DDT d'appuyer l'ingénierie de l'interterritorialité (n°3) +

3. Organiser sous la responsabilité des régions des groupements d'aménagement pour les sites d'interface (n°8) +++

4. Créer une Autorité Organisatrice des Actions Foncières (AOAF) par Région, ou inter-région pour coordonner l'ensemble des intervenants publics fonciers (n°9) +

Les actions à moyen terme à organiser

5. Ouvrir une nouvelle compétence interterritoriale : la compétence « NTIC-télécommunication » (n°21)

6. Instaurer une taxe « transports en commun » sur les ménages (n°24)

7. Structurer la mise en réseau des espaces naturels protégés pour construire l'infrastructure verte (n°28)

Les perspectives à long terme à anticiper

8. Elaborer un cadre national pour les PLU intercommunaux (n°12)

9. Commander un nouveau zonage de la périurbanisation (n°26)

10. Faire reconnaître le principe du « mandat interterritorial » (n°5)

SCENARIO 5. Le périurbain réquisitionné par les villes-régions

Esquisse prospective

« En 2028, dans un contexte de très fortes contraintes environnementales, les villes ont besoin d'espaces techniques périphériques pour gérer leur fonctionnement écologique (énergies renouvelables, eau, air, recyclage, production alimentaire de proximité, etc.). Le périurbain est cet espace technique qui permet l'existence de la ville dense. La périurbanisation est celle des fonctions éco-techniques qui font du périurbain un monde productif de biens écologiques convoités. Les villes-régions et les grandes firmes de services urbains, réunies en consortiums, rivalisent pour le contrôler. Entre leurs aires de fonctionnement subsistent des franges rurales qui sont aussi les zones de passage d'une ville-région à l'autre et les espaces des marginalités. »

Si... alors...

Si les contraintes environnementales rendent la vie en ville la seule susceptible de garantir des solutions collectives en termes de sécurité sanitaire et de gestion durable des ressources, alors il conviendra de :

- mettre les espaces libres périurbains au service du fonctionnement écologique global des territoires (eau, air, biomasse, déchets, énergie...);
- réguler les rivalités entre les villes-régions qui convoiteront des périphéries de plus en plus lointaines.

La vision stratégique et le rôle de l'Etat

Le territoire sera organisé en vastes régions urbaines, gérées par des consortiums publics-privés, soumises à des fortes contraintes techniques et environnementales, et soucieuses de préserver leurs gisements écologiques périphériques.

Le rôle de l'Etat sera relativement comparable à celui esquissé pour le scénario 1, et laissera les premiers rôles aux pouvoirs urbains, tant publics que privés. Si ceux-ci sont puissants, sa fonction sera d'abord régulatrice d'inévitables rivalités.

Là où les agglomérations sont moins puissantes, il devra suppléer leur action et intervenir directement dans la mise en exploitation écologique de leurs périphéries.

Priorités stratégiques

- Priorité à la maîtrise foncière des grandes périphéries urbaines
- Priorité aux équilibres écologiques des villes-territoires
- Priorité aux pouvoirs publics/privés métropolitains

10 propositions pour l'action publique à court, moyen et long termes

Les leviers à court terme et leur impact attendu

1. Intervenir à long terme dans la maîtrise foncière des espaces non bâtis (n°6) +++
2. Etendre le droit de préemption et de ZIF dans un cadre régional aux trois niveaux de collectivités territoriales et aux EPCI (n°7) +++
3. Appliquer les SCoT avec l'appui renforcé de l'Etat et des Régions (n°11) ++

Les actions à moyen terme à organiser

4. Lancer un plan national pour l'agriculture en régie municipale ou communautaire, lié à la DJA (n°19)
5. Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers (n°10)
6. Commander un nouveau zonage de la périurbanisation (n°26)
7. Instituer un volet « politiques périurbaines » dans tous les CPER (n°4)

Les perspectives à long terme à anticiper

8. Organiser sous la responsabilité des régions des groupements d'aménagement pour les sites d'interface (n°8)
9. Promouvoir le principe et la mise en place de conférences interterritoriales pour des « contrats d'aménités périurbaines » (n°2)
10. Créer une Autorité Organisatrice des Actions Foncières (AOAF) par Région, ou inter-région pour coordonner l'ensemble des intervenants publics fonciers (n°9)

**UNE POLITIQUE
POUR DÉPASSER
LE « PROBLÈME
DE LA PÉRIURBA-
NISATION » :
4 PRINCIPES ET
6 RENDEZ-VOUS**

Quatre principes pour renouveler l'action publique dans le périurbain et face à la périurbanisation

La périurbanisation peut-elle rester la chronique perpétuelle de l'échec aménagiste annoncé ? Les scénarios produits par notre prospective laissent entendre, pour au moins trois d'entre eux (scénarios 2, 3, 4), que la périurbanisation a encore de beaux jours devant elle, en France et en Europe.

Lequel de ces scénarios s'imposera ? Ceux de la résorption obligatoire du phénomène périurbain et de l'essoufflement de ses logiques (scénarios 1 et 5) ? Ou ceux de nouvelles formes et raisons de poursuivre la longue histoire de la redistribution des densités dans un espace comme la France (scénarios 2, 3, 4) ?

A défaut de certitude devant ces questions, on peut au moins avancer une intuition forte : la périurbanisation continuera à prendre des dimensions très variées selon les régions de France, et à s'inscrire dans des trajectoires de territoires impossibles à soumettre à une seule et même injonction, fut-elle celle d'en finir avec l'étalement urbain. Autrement dit, il y a fort à parier que l'avenir sera à la combinaison des cinq scénarios, dans des proportions variables et des agencements différents selon les lieux et les contextes, c'est-à-dire, les régions.

Dans ces conditions, il est essentiel de déployer, enfin, des

politiques publiques et une action collective qui reconnaissent le fait périurbain et la périurbanisation, autrement que pour les stigmatiser. Mais, parce qu'elles interviennent après quarante ans d'évitement de l'action publique à l'égard du périurbain, ces politiques publiques et cette action collective ont à affirmer d'abord des principes nouveaux.

1er principe : Incitation plutôt qu'interdiction

Rien ne sert d'ajouter des dispositifs contraignants à la grande quantité de mesures, de règles et de procédures utilisables pour « gérer le périurbain » depuis quelques décennies. Il serait probablement contre-productif d'envisager d'interdire des pratiques que l'on considère aujourd'hui comme productrices de périurbain. En la matière, interdire reviendrait à seulement ralentir le processus, le temps que les acteurs mettent en place le contournement nécessaire et de nouvelles pratiques périurbanisantes !

C'est pourquoi les deux-tiers de nos propositions sont incitatives, ou destinées à ré-inventer les normes de l'action publique dans le périurbain.

Car il est un postulat, constamment rappelé par tous nos interlocuteurs, au cours de ces 18 mois de travail : quelque chose doit changer à propos du périurbain. Les élus le réclament, les pouvoirs publics le souhaitent, les observateurs le démontrent et, si les citoyens ne sont pas dans ce débat, les opérateurs directs du périurbain le revendiquent à leur place.

2ème principe : Intervention publique/privée

plutôt que laisser-faire privé-public

On continue à reprocher au périurbain d'être l'espace du refus des contraintes collectives et publiques, au profit de l'épanouissement des intérêts individuels et privés, au premier rang desquels « la libre accession à la propriété ». Il serait l'espace du triomphe des seconds sur les premières, celui de la défaite, par exemple, de la planification.

Il faut dépasser cette opposition stérile et s'éloigner de tout esprit de « revanche publique » dans la gestion et le projet à venir de la périurbanisation. Si celle-ci souffre de quelque chose, c'est surtout d'un défaut grave d'articulation des intérêts, privés et publics, qui tous concourent à son existence. Cette articulation est beaucoup mieux prise en compte, depuis longtemps, dans les sociétés rurales et agraires des campagnes d'une part, dans les sociétés urbaines et citadines d'autre part. Elle reste à bâtir pour les sociétés périurbaines qui mixent les deux précédentes. Plutôt que l'ignorance mutuelle des intérêts privés et publics, qui aboutit à un laisser-faire global, il faut construire et donner sens à l'action partenariale.

3ème principe : Evolution vers un équilibre des coûts et des recettes du périurbain

Après près de quatre décennies de captation privée de la rente foncière de l'urbanisation (par des propriétaires agricoles, leurs héritiers directs, ou d'autres intérêts marchands), il est peut-être temps d'y voir une ressource financière collective et, par ailleurs, d'envisager de mieux prendre en compte les retraites des agriculteurs pour éviter que la vente de leurs terres ne devienne la règle pour leur permettre de disposer d'un complément de revenus. Car si les processus de périurbanisation s'accélèrent, c'est toujours à la suite d'interventions publiques délibérées (grands aménagements structurants, équipements autoroutiers ou ferroviaires, ouverture de centres commerciaux ou de zones d'activités, etc.), permissives (SCoT non réellement mis en œuvre, application molle des règles de protection des espaces naturels ou agricoles, interprétation souple du RGU, etc.), ou incitatives (soutien bancaire et fiscal à l'accession à la propriété, de fait individuelle et périphérique). Dans tous les cas, la puissance publique ne génère qu'à la marge de la ressource financière périurbaine, alors que les aspirations périurbaines devraient pouvoir être l'occasion de générer de nouveaux moyens financiers et économiques pour aménager le territoire français. A condition d'être bien conçue et bien gérée, la périurbanisation donne de la valeur à l'espace et est une ressource pour la France.

4ème principe : Organisation solidaire du périurbain dans et par chaque région

Le périurbain n'est pas un système en soi, à traiter à part, c'est une composante d'un système plus ample, fait de villes et de campagnes, de territoires et de réseaux, entremêlés. La sécession, d'abord fiscale, de parties de ce système, qu'il s'agisse de quartiers de villes, de fractions de campagnes ou de communes périurbaines, n'est pas acceptable. Le périurbain résultera :

- de la qualité et de la cohérence des politiques publiques qui seront conduites respectivement dans les villes et dans les campagnes, pour y rendre la vie meilleure, et les espaces plus durables ;

- de la solidarité financière et opérationnelle qui s'organisera entre les territoires, urbains, périurbains, ruraux, en fonction des projets concertés de chacun d'eux.

En France, actuellement, nous pensons que c'est à l'échelle des régions que doivent s'organiser ces systèmes solidaires, qui donnent un sens aux périphéries périurbaines. Les Régions, en tant que collectivité, pourraient en être les chefs-de-files. Des politiques différenciées sont parfaitement acceptables concernant la périurbanisation, selon les contextes régionaux, dès lors que la solidarité – sociale, fiscale, fonctionnelle, écologique – en est le guide commun.

Six rendez-vous stratégiques pour nos 30 propositions d'action publique

Quels que soient les scénarios que nous réservent l'avenir, il faut et faudra mettre en œuvre de nouvelles politiques publiques dans le périurbain et à l'égard de la périurbanisation, en acceptant de le faire dans une certaine diversité d'intentions. Les scénarios présentés sont volontairement tranchés, parfois opposés (le 1 et le 2, ou le 3 et le 5), mais l'avenir sera à coup sûr de plus en plus hétérogène.

C'est pourquoi nous proposons, pour finir, un agenda stratégique qui laisse toutes les options ouvertes et rassemble en six rendez-vous majeurs l'ensemble de nos propositions sans les opposer.

Rendez-vous stratégique n°1. Les représentations, normes et compétences du périurbain doivent changer radicalement.

Le périurbain, en tant que catégorie d'aménagement du territoire, doit sortir maintenant de la conception des rapports entre la ville et la campagne qui l'ont inventé sous ce vocable, dans les années 1960-1970. D'échec de la plani-

fication, il faut aujourd'hui le penser comme champ de développement, qui n'est plus forcément ni « péri » ni urbain. L'Etat peut jouer un rôle central dans l'émergence de ces nouvelles façons de penser la « ville-territoire », la « ville-campagne » ou le « pays urbain ».

- Commander un nouveau zonage de la périurbanisation (proposition n°26)
- Promouvoir le principe et la mise en place de conférences interterritoriales pour des « contrats d'aménités périurbaines » (n°2)
- Former une nouvelle ingénierie nécessaire aux territoires périurbains (n°27)
- Donner mission aux nouvelles DDT d'appuyer l'ingénierie de l'interterritorialité (n°3)
- Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées » et un appel à projets pour les collectivités territoriales sur le thème « vivre la ville-campagne » (n°30)

Rendez-vous stratégique n°2. L'organisation des territoires doit se porter sur leur coordination plutôt que sur leur recomposition.

La nécessité urgente d'articuler, coordonner, arbitrer et réguler l'ensemble des acteurs publics territoriaux concernés par la périurbanisation fait de la gouvernance entre territoires une question essentielle. Après l'époque qui a vu la Décentralisation alimenter une périurbanisation confuse, notamment par le morcellement communal de la compétence sur le droit des sols, s'ouvre le temps de la coordination décentralisée, qui doit organiser le système interterritorial de l'aménagement urbain diffus.

- Instituer un volet « politiques périurbaines » dans tous les CPER (4)
- Relancer la construction intercommunale en incitant au regroupement des EPCI trop faibles en moyens d'action et abonder leur DGF lorsqu'ils se dotent de la compétence urbanisme (1)
- Ouvrir une nouvelle compétence interterritoriale : la compétence « NTIC-télécommunication » (21)
- Bonifier la DGF communale en cas de PLU intercommunal et la minorer lorsque les communes ouvrent des zones AU à l'urbanisation, sans PLU intercommunal (22)
- Faire reconnaître le principe du « mandat interterritorial » (5)

Rendez-vous stratégique n°3. La périurbanisation (vertueuse) peut devenir un atout pour la France en Europe.

En Europe, peu de pays offrent à la fois de l'espace et des conditions d'accueil privilégiées (qualité du cadre de vie, qualités et diversités paysagères, réseau routier excellent, niveau de service encore à peu près garanti partout, disponibilité foncière, patrimoine immobilier, etc.). Dans un monde de mobilités intensives et extensives, c'est un atout considérable pour la France, qu'il s'agisse de développement résidentiel, de nouvelles fonctions et espaces d'activités, ou de toute autre forme de mise en valeur de la ressource spatiale, à condition, évidemment, de ne pas la gâcher.

- Préserver un des principaux avantages de la France, ses campagnes habitables, en attribuant un label « campagnes en France » aux espaces périurbains de meilleure qualité (19)
- Elaborer un cadre national pour les PLU intercommunaux (12)
- Favoriser l'acquisition de logements « vertueux » (16)
- Rendre obligatoire la certification professionnelle d'un urbaniste qualifié pour toute opération d'aménagement (15)

Rendez-vous stratégique n°4. Le périurbain doit générer de nouvelles recettes financières et fiscales.

En cessant de considérer le phénomène périurbain comme coûteux pour les collectivités publiques (en extension de réseaux, en démultiplication des services offerts, en coûts environnementaux, etc.), il s'agit désormais de tirer de nouvelles recettes financières et fiscales de la périurbanisation, quel qu'en soit l'avenir, en particulier à travers la maîtrise publique du foncier et par l'accentuation ou la création d'une fiscalité sur la mobilité.

- Intervenir à long terme dans la maîtrise foncière des espaces non bâtis (6)
- Augmenter le Versement Transport pour les entreprises commerciales génératrices de flux automobiles (23)
- Instaurer une taxe « transports en commun » sur les ménages (24)
- Consacrer une part de la TIPP au financement des nouvelles mesures d'accompagnement de la périurbanisation (25)

Rendez-vous stratégique n°5. La Région, en tant que système spatial et en tant qu'acteur public, doit être le cadre stratégique de la nouvelle politique périurbaine.

La diversité des formes et logiques périurbaines entre les

régions littorales et les autres, les régions anciennement industrialisées et les autres, les régions à forte armature urbaine et les autres, etc. (sans parler de la spécificité du contexte francilien) milite pour une politique régionalisée à l'égard de la périurbanisation, dans le cadre des orientations nationales rappelées par les autres rendez-vous stratégiques.

- Etendre le droit de préemption et de ZIF dans un cadre régional aux trois niveaux de collectivités territoriales et aux EPCI (7)
- Appliquer les SCoT avec l'appui renforcé de l'Etat et des Régions (11)
- Organiser sous la responsabilité des régions des groupements d'aménagement pour les sites d'interface (8)
- Planifier dans les PLH l'accroissement de la construction de logements sociaux périurbains (17)
- Créer une Autorité Organisatrice des Actions Foncières (AOAF) par Région, ou inter-région, pour coordonner l'ensemble des intervenants publics fonciers (9)

Rendez-vous stratégique n°6. Le périurbain doit être le cadre et le moteur de l'invention de nouveaux dispositifs d'action publique et d'accompagnement de l'action privée

Longtemps orphelin de politiques publiques, à défaut d'avoir été reconnu comme une espace de projets, le périurbain doit tirer profit de l'hybridation des situations, des compétences, des fonctions et des usages dont il est le théâtre, pour devenir un laboratoire de l'innovation d'un certain nombre de politiques publiques, en particulier dans

l'optique d'un développement durable.

- Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers (10)
- Généraliser les « contrats d'axe » (14)
- Autoriser les collectivités territoriales à négocier avec RFF et financer le renforcement des infrastructures ferroviaires périurbaines (18)
- Conditionner l'urbanisation à la proximité de transports collectifs : règle du rayon de proximité TC et volet mobilité du permis de construire (13)
- Lancer un plan national pour l'agriculture en régie municipale ou communautaire, lié à la DJA (19)
- Préparer l'ANRU à devenir l'ANRP (20)
- Structurer la mise en réseau des espaces naturels protégés pour construire l'infrastructure verte (28)

ANNEXES

ANNEXE 1. LES PROPOSITIONS D'ACTION PUBLIQUE À COURT, MOYEN ET LONG TERMES

Propositions 1 à 5 portant sur l'organisation territoriale

1. Relancer la construction intercommunale en incitant au regroupement des EPCI trop faibles en moyens d'action et abonder leur DGF lorsqu'ils se dotent de la compétence urbanisme
2. Promouvoir le principe et la mise en place de conférences interterritoriales pour des « contrats d'aménités périurbaines ».
3. Donner mission aux nouvelles DDT d'appuyer l'ingénierie de l'interterritorialité
4. Instituer un volet « politiques périurbaines » dans tous les CPER
5. Faire reconnaître le principe du « mandat interterritorial »

Propositions 6 à 10 portant sur l'action foncière

6. Intervenir à long terme dans la maîtrise foncière des espaces non bâtis
7. Etendre le droit de préemption et de ZIF dans un cadre régional aux trois niveaux de collectivités territoriales et aux EPCI
8. Organiser sous la responsabilité des régions des groupements d'aménagement pour les sites d'interface
9. Créer une Autorité Organisatrice des Actions Foncières (AOAF) par Région, ou inter-région, pour coordonner l'ensemble des intervenants publics fonciers
10. Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers

Propositions 11 à 15 portant sur l'urbanisme

11. Appliquer les SCoT avec l'appui de l'Etat et des Régions
12. Elaborer un cadre national pour les PLU intercommunaux
13. Conditionner l'urbanisation à la proximité de transports collectifs : règle du rayon de proximité TC et volet mobilité du permis de construire
14. Généraliser les « contrats d'axe »
15. Rendre obligatoire la certification professionnelle d'un urbaniste qualifié pour toute opération d'aménagement

Propositions 16 à 21 portant sur diverses politiques publiques

16. Favoriser l'acquisition de logements « vertueux »
17. Planifier dans les PLH l'accroissement de la construction de logements sociaux périurbains
18. Autoriser les collectivités territoriales à négocier avec RFF et financer le renforcement des infrastructures ferroviaires périurbaines
19. Lancer un plan national pour l'agriculture en régie municipale ou communautaire, lié à la DJA
20. Préparer l'ANRU à devenir l'ANRP
21. Ouvrir une nouvelle compétence interterritoriale : la compétence « NTIC-télécommunication »

Propositions 22 à 25 portant sur la fiscalité et les finances publiques

22. Bonifier la DGF communale en cas de PLU intercommunal et la minorer lorsque les communes ouvrent des zones AU à l'urbanisation, sans PLU intercommunal
23. Augmenter le Versement Transport pour les entreprises commerciales génératrices de flux automobiles
24. Instaurer une taxe « transports en commun » sur les ménages
25. Consacrer une part de la TIPP au financement des mesures d'accompagnement de la périurbanisation

Propositions 26 à 30 portant sur le cadre de référence et de compétence

26. Commander un nouveau zonage de la périurbanisation
27. Former à une nouvelle ingénierie nécessaire aux territoires périurbains
28. Structurer la mise en réseau des espaces naturels protégés pour construire l'infrastructure verte
29. Préserver un des principaux avantages de la France, ses campagnes habitables, en attribuant un label « campagnes en France » aux espaces périurbains de meilleure qualité.
30. Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées » et un appel d'offres pour les collectivités territoriales sur le thème « vivre la ville-campagne »

Propositions portant sur l'organisation des territoires

1. Relancer la construction intercommunale en incitant au regroupement des EPCI trop faibles en moyens d'action et abonder leur DGF lorsqu'ils se dotent de la compétence urbanisme

Dans l'espace à dominante urbaine, une modulation significative de la DGF intercommunale incite les EPCI de moins de 10 000 habitants (57,68 % des EPCI) ou de moins de 10 communes (47,65 % des EPCI) à opter pour des regroupements et à se saisir à cette occasion de la compétence urbanisme.

2. Promouvoir le principe et la mise en place de conférences interterritoriales pour des « contrats d'aménités périurbaines ».

Les conférences interterritoriales sont destinées à organiser la coordination, la coopération et la cohérence de l'action entre toutes les formes d'institutions territoriales, au-delà des cadres publics existants (régions, départements, collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes, etc.). Leur périmètre, leur composition, leur pilotage, leur agenda de travail sont laissés à l'appréciation des territoires volontaires (les EPCI sont insécables). Elles ont notamment pour objet d'énoncer les lignes stratégiques des territoires partenaires en matière de soutien à l'urbanisation prioritaire et aux infrastructures vertes, de stimuler des démarches participatives sur les besoins des citoyens en matière d'équipement et de gestion de ces espaces, de faire travailler ensemble les opérateurs techniques et d'organiser régulièrement du débat politique interterritoriale sur ces questions. L'Etat apporte son appui technique et financier à la mise en place de l'ingénierie et de l'animation de ces conférences qui visent la signature de « contrats d'aménités périurbaines » engageant les collectivités partenaires à organiser l'accès de leurs populations respectives à leurs ressources territoriales. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une péréquation financière volontaire : par exemple un espace périphérique qui renonce à son développement résidentiel au bénéfice d'une infrastructure verte est soutenu financièrement par l'agglomération centrale dans la mise en valeur de ses ressources environnementales. Il est tenu compte de ces conférences lors de la négociation du CPER.

3. Donner mission aux nouvelles DDT d'appuyer l'ingénierie de l'interterritorialité

L'interterritorialité, ou « gouvernance interterritoriale » implique une professionnalisation des fonctions de l'intercession, de la négociation, de la convention, de la médiation et de l'animation interterritoriaux. L'Etat territorial redéployé est chargé d'organiser le mieux possible la régulation du système complexe des acteurs publics territoriaux.

4. Instituer un volet « politiques périurbaines » dans tous les CPER

Aux côtés et/ou au sein du volet territorial des CPER, le volet « politiques périurbaines » annonce la politique conjointe de l'Etat et des collectivités locales en matière de périurbanisation, qu'il s'agisse des stocks existants (évolutions des espaces périurbains constitués) ou des logiques en cours (ouvertures/contingentements/restrictions et priorités dans la croissance urbaine). A travers ce volet, la Région affirme sa politique-cadre en matière de périurbanisation, en cohérence avec toutes ses politiques sectorielles.

5. Faire reconnaître le principe du « mandat interterritorial »

Sur le modèle des mandats communaux et intercommunaux qu'il s'agit de grouper lors du prochain scrutin municipal, le suffrage départemental est combiné pour partie avec le suffrage intercommunal, pour une autre partie avec le suffrage régional. A terme, tout élu est investi à deux niveaux de territoire (commune/intercommunalité ; intercommunalité/département ; département/région), et reçoit le mandat interterritorial de contribuer à leur bonne coordination.

Propositions portant sur l'action foncière

6. Intervenir à long terme dans la maîtrise foncière des espaces non bâtis

L'incitation financière de l'Etat à acquérir des parts significatives d'espaces naturels et agricoles permet aux EPFL, et à travers eux aux collectivités territoriales, d'anticiper à long terme les formes collectives d'occupation de l'espace de demain, y compris pour les maintenir durablement en espaces non bâtis. Dans l'immédiat, elle rend possible la mise en place des infrastructures vertes à l'échelle régionale. A l'horizon d'une génération, elle permet de garantir l'intérêt public d'éventuels développements de tout type qui viendraient, à la marge, transformer ces espaces agricoles et naturels. L'acquisition foncière de terres agricoles au prix de la terre agricole est encouragée sous la condition de s'engager à maintenir au moins 90% de ces acquisitions en terres agricoles et forestières (en location-bail sur des périodes longues). En permettant de revendre, au prix du marché de la terre à bâtir, jusqu'à 10% de ces acquisitions aux aménageurs, lotisseurs et opérateurs privés selon les orientations choisies dans le cadre des exercices de planification existants (SRADT, SCoT et PLU intercommunaux uniquement), la puissance publique trouve ici les ressources pour une intervention de qualité dans l'espace périurbain.

7. Etendre le droit de préemption et de ZIF dans un cadre régional aux trois niveaux de collectivités territoriales et aux EPCI

L'exercice de l'intervention foncière est généralisé, dans le cadre de négociations indispensables entre le territoire concerné et la ou les puissance(s) publique(s) qui propose(nt) d'y intervenir. Le droit de préemption et l'instauration de ZIF font l'objet de partenariats entre collectivités, en fonction de leurs compétences (transports publics pour la Région, espaces naturels sensibles et espaces naturels et agricoles périurbains pour le Département, Habitat et logement pour les intercommunalités, etc.).

8. Organiser sous la responsabilité des régions des groupements d'aménagement pour les sites d'interface

Des ZAC à maîtrise d'ouvrage partagée permettent d'intervenir dans les zones d'interface en tenant compte des stratégies et politiques de plusieurs collectivités territoriales à la fois (entre Régions, entre Départements, entre SCoT, entre EPCI, avec les PNR, les Pays, etc.). Les Régions ont vocation à proposer et initier ces groupements opérationnels.

9. Créer une Autorité Organisatrice des Actions Foncières (AOAF) par Région, ou inter-région, pour coordonner l'ensemble des intervenants publics fonciers

L'AOAF ne remplace aucun EPF mais reçoit de leur part la mission d'observer, d'évaluer et de coordonner à l'échelle de chaque Région l'intervention foncière de tous les acteurs publics concernés, collectivités locales ou autres (SAFER, EPA, etc.). C'est une structure légère de coordination et d'information partagée.

10. Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers

Dans le cadre de leurs missions, les syndicats mixtes qui contribuent à l'aménagement des territoires peuvent, s'ils le souhaitent, passer directement à la maîtrise d'ouvrage des développements urbains que leurs stratégies promeuvent, et rechercher les partenariats privés pour faire aboutir leurs projets.

Propositions portant sur l'urbanisme

11. Appliquer les SCoT avec l'appui de l'Etat et des Régions

En relation avec les syndicats mixtes des SCoT, l'Etat et les Régions rendent chaque année un avis sur l'effectivité de la mise en oeuvre des SCoT et sur le respect des orientations adoptées. La DGF des EPCI concernés est bonifiée si le SCoT est considéré comme effectif. Elle est minorée dans le cas contraire.

12. Elaborer un cadre national pour les PLU intercommunaux

L'Etat soutient les communes dans leur passage à la planification intercommunale. A la place de l'appui indifférencié des services déconcentrés de l'Etat, ceux-ci apportent leur concours techniques et financiers significatifs :

- aux communes de moins de 1 500 habitants (83 % des communes), dès lors qu'elles entreprennent un PLU intercommunal dont l'EPCI a la maîtrise d'ouvrage ;
- aux communes de 1 500 à 10 000 habitants (14 % des communes), dès lors qu'elles entreprennent un PLU intercommunal à maîtrise d'ouvrage partagée (EPCI + commune) ou si elles adoptent la solution précédente.

13. Conditionner l'urbanisation à la proximité de transports collectifs : règle du rayon de proximité TC et volet mobilité du permis de construire

La loi U.A. est complétée par la disposition suivante : pour toute zone classée AU (à urbaniser) qui s'ouvre à l'urbanisation, il doit être apportée la preuve d'une connexion optimale et durable à un système de transport collectif dans un rayon de proximité défini par le SCoT, et, à défaut, par l'AOT concernée, ou la Région en son absence.

Dans les zones d'ores et déjà constructibles, le permis de construire est complété par un « volet mobilité », qui doit apporter la même preuve.

14. Généraliser les « contrats d'axe »

Le long des projets d'axe de transports en commun des zones urbaines périphériques (tramway, TER, bus), la collectivité maître d'ouvrage de ce nouveau service a la responsabilité de passer un contrat avec les collectivités riveraines par lequel celles-ci s'engagent à rassembler leur développement urbain le long de cet axe et autour des points d'accès au réseau (gares, haltes, parkings relais, etc.). Les nouvelles infrastructures de transport périurbain sont conditionnées par de tels « contrats d'axe ».

15. Rendre obligatoire la certification professionnelle d'un urbaniste qualifié pour toute opération d'aménagement

Les projets de lotissement, d'AFU, de PAE et toute autre forme d'aménagement urbain doivent être déposés assorti du visa d'un urbaniste qualifié qui s'engage à ce que l'aménagement soit conforme aux orientations stratégiques des documents d'urbanisme en vigueur dans le territoire concerné, et aux principes qualitatifs des lois d'aménagement et de développement durable.

Propositions portant sur diverses politiques publiques

16. Favoriser l'acquisition de logements « vertueux »

L'aide directe ou indirecte à l'acquisition du logement (PTZ, prêts conventionnés, APL, réduction de TVA, etc.) est conditionnée et modulée par la densité de l'opération dans laquelle s'insère le logement (selon un seuil établi autour de 50 logements par hectare), l'accessibilité en TC (selon la règle des moins de 300 mètres) et/ou l'éco-construction (type norme HQE). Aucune opération ne peut recevoir d'aide publique, directe ou indirecte, si l'un de ces trois critères n'est pas respecté.

17. Planifier dans les PLH l'accroissement de la construction de logements sociaux périurbains

Les PLH affichent leurs objectifs en matière de logements sociaux périurbains et de rééquilibrage de leur offre entre centres et couronnes périurbaines, à l'échelle de leur périmètre. L'Etat et les régions veillent à la répartition périurbaine de l'offre de logements sociaux.

18. Autoriser les collectivités territoriales à négocier avec RFF et financer le renforcement des infrastructures ferroviaires périurbaines

En lien avec les contrats d'axe, et grâce aux nouvelles ressources fiscales tirées de la mobilité, les collectivités font leurs politiques d'infrastructure ferroviaire d'intérêt urbain et basculent progressivement une partie des moyens investis sur la route vers le fer.

19. Lancer un plan national pour l'agriculture en régie municipale ou communautaire, lié à la DJA

Le plan national pour l'agriculture en régie autorise les communes, ou les groupements qui agissent en leur nom, à prendre tout ou partie de l'activité d'une exploitation agricole en régie publique. Cette disposition devient progressivement obligatoire pour toute commune de plus de 10 000 habitants, à raison d'une exploitation en régie (totale ou partielle) par tranche de 10 000 habitants. Elle fait l'objet d'une prise de compétence, communale ou intercommunale. Les communes qui n'ont pas la possibilité d'entrer en régie avec des exploitations sur leur territoire, négocient cette disposition avec des exploitations hors de leur territoire, par exemple dans le cadre des conférences interterritoriales. Ce plan peut se combiner avec la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA), en y impliquant les collectivités locales, en particulier les communes, ainsi chargées de faciliter la reprise d'installation, le maintien des terres agricoles et l'intégration de la fonction agricole dans l'espace périurbain.

20. Préparer l'ANRU à devenir l'ANRP

Le renouvellement de certaines zones pavillonnaires très défavorisées pose les mêmes questions que la gestion des copropriétés paupérisées. L'Etat utilise son expérience des politiques de la ville pour anticiper le problème social qui, à terme, « change de périphéries ». L'Agence Nationale pour le Renouvellement du Périurbain traite de la remise en mouvement des ménages captifs de leur bien immobilier, de la diversification des fonctions des quartiers concernés et de la correction des erreurs accumulées dans les années de l'étalement urbain mal conçu.

21. Ouvrir une nouvelle compétence interterritoriale : la compétence « NTIC-télécommunication »

Les collectivités territoriales et leurs groupements réinvestissent conjointement le champ stratégique des télécommunications, de l'information et de la communication (infrastructures et services) dont dépend l'avenir des services collectifs, la qualité résidentielle de ces nouveaux territoires et une part du développement économique potentiel des territoires périurbains.

Propositions portant sur la fiscalité et les finances publiques locales

22. Bonifier la DGF communale en cas de PLU intercommunal et la minorer lorsque les communes ouvrent des zones AU à l'urbanisation, sans PLU intercommunal

Les communes qui acceptent de partager leur pouvoir stratégique d'aménagement et d'urbanisme reçoivent davantage

de moyens pour agir.

Inversement, les communes qui refusent de partager leur pouvoir stratégique et qui poursuivent leur développement spatial (résidentiel ou économique), sans vision intercommunale négociée, reçoivent moins de moyens pour agir.

23. Augmenter le Versement Transport pour les entreprises commerciales génératrices de flux automobiles

Dans le calcul du VT des grandes et moyennes surfaces, il est intégré une taxation supplémentaire calculée au nombre total de places de parking pour la clientèle, à partir de 20 places.

24. Instaurer une taxe « transports en commun » sur les ménages

La taxe TC, sur le mode du VT appliqué aux entreprises, est calculée au prorata du nombre de personnes dans le ménage et modulée selon le revenu fiscal. Elle est prélevée dans toute la France, soit par l'AOTU lorsqu'elle existe, soit par la Région dans le cas contraire. Cette nouvelle taxe ménage rend plus solidaire le financement des systèmes TC des régions urbaines élargies et préfigure en partie une future réforme complète de la fiscalité locale des ménages.

25. Consacrer une part de la TIPP au financement des nouvelles mesures d'accompagnement de la périurbanisation

Pour le financement ou la participation au financement des propositions n°1, 6, 8, 10, 14, 17, 19, 21, 25 et 27, la puissance publique doit pouvoir trouver de nouvelles ressources acceptables et apparaissant logiques pour les français. Celles générées par l'augmentation du prix des carburants, au-delà d'un seuil à déterminer, prélevées dans la part nationale de la TIPP, seront versées depuis le budget national dans un fond spécial chargé de gérer les conséquences en termes de réchauffement climatique de l'accroissement des mobilités générées par la périurbanisation. Ce fond sera géré, sous la responsabilité de l'Etat, par une Agence de Moyens pour la Croissance Raisonnée de l'Urbanisation et dédié à l'accompagnement technologique pour permettre le développement de l'habitat à énergie positive, de la voiture électrique et de tout mode de développement semi-collectif alternatif.

Propositions portant sur le cadre de référence et de compétence

26. Commander un nouveau zonage de la périurbanisation

L'INSEE est chargé de proposer un nouveau cadre d'observation de la question périurbaine, en portant une attention nouvelle aux formes de l'occupation de l'espace et aux fonctions qui s'y déploient. Ce zonage nouveau vient compléter, ou le cas échéant remplacer, le ZAUER, grâce à un travail mené conjointement par l'INSEE, l'INRA, la FNAU et l'AEE. Ce zonage ne vise pas à être normatif, il cherche à décrire la diversité du fait périurbain selon les régions et à reconnaître un phénomène ni seulement périphérique aux villes, ni vraiment urbain. C'est un zonage d'observation et d'évaluation. Il doit contribuer à changer les représentations d'un phénomène qui a beaucoup évolué depuis les premières ZPIU (1962) et l'apparition du mot « périurbanisation ».

27. Former à une nouvelle ingénierie nécessaire aux territoires périurbains

Les universités et grandes écoles habilitées à délivrer des diplômes nationaux en aménagement du territoire (Masters professionnels) sont incitées à créer de nouvelles formations diplômantes ouvertes en formation continue (alternance et VAP/VAE) à côté ou au sein des Masters existants en Ingénierie du Développement Territorial, en Génie Rural et Urbanisme, sur le thème « Gestion et développement des territoires périurbains ».

28. Structurer la mise en réseau des espaces naturels protégés pour construire l'infrastructure verte

La fédération des Parcs naturels régionaux est chargée de l'animation d'un réseau avec l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels protégés et des institutions compétentes en matière de protection environnementale. Ce réseau d'acteurs du développement des territoires par la protection environnementale doit négocier et promouvoir des solutions de

connectivité entre les espaces protégés existants, afin de permettre aux collectivités territoriales de faire vivre une infrastructure verte à toutes les échelles.

29. Préserver un des principaux avantages de la France, ses campagnes habitables, en attribuant un label « campagnes en France » aux espaces périurbains de meilleure qualité.

Afin de répondre positivement au souhait des français d'accéder à la propriété et en permettant d'accueillir de nouveaux citoyens européens, une campagne de promotion des campagnes françaises « à moins de deux heures d'une grande ville » offrant un cadre de vie agréable et des conditions d'emménagement satisfaisantes.

30. Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées » et un appel d'offres pour les collectivités territoriales sur le thème « vivre la ville-campagne »

Sur le modèle allemand des IBA (International Bau Aufstellung) ou le modèle européen des EUROPAN, l'Etat organise chaque année, en partenariat avec des ministères, des territoires, et des groupements privés (UNCMI, SNAL, etc.) un concours de définition assorti d'une exposition et d'un forum, portant sur la recherche de la qualité périurbaine, dans un domaine donné, renouvelé chaque année : le lotissement durable, la zone commerciale réversible, la campagne urbaine, le pôle d'interface, etc. Le Concours annuel est le lieu de rencontres et d'expression de toutes les formes d'innovation dans le tiers-espace. Il s'adresse, sous la forme d'un appel à projets qui finance l'ingénierie des meilleures études, les collectivités territoriales et leurs partenaires professionnels pour valoriser les expériences réussies et les pistes prometteuses pour mieux vivre la « ville-campagne ».

ANNEXE 2. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES 30 PROPOSITIONS PAR SCÉNARIO ET PAR IMPACT

La question de la pertinence et de l'impact des diverses propositions sur chacun des cinq scénarios n'a pas fait l'objet d'un travail approfondi de notre part, dans la mesure où elle relève davantage d'une élaboration stratégique que d'une exploration prospective. Les croisements que nous proposons ci-dessous sont éminemment subjectifs et demandent à être validés par un nouveau groupe d'experts ou d'acteurs, distinct de celui qui a élaboré les scénarios. Cette démarche ne relevait pas de notre mission. Toutefois, à titre de pré-orientation stratégique, chaque proposition a été classée dans une des cinq catégories suivantes :

- +++ Proposition essentielle pour accompagner le scénario
- ++ Proposition importante pour accompagner le scénario
- + Proposition utile pour accompagner le scénario
- x Autre proposition cohérente avec le scénario
- Proposition sans rapport avec le scénario, ou contre-tendancielle

		Impact sur les scénarios				
		Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Sc. 5
Propositions portant sur l'organisation des territoires						
1.	Relancer la construction intercommunale	+				
2.	Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées »				+++	x
3.	Donner mission aux nouvelles DDT d'appuyer l'ingénierie de l'interterritorialité				+	
4.	Instituer un volet « politiques périurbaines » dans tous les CPER		x			x
5.	Faire reconnaître le principe du « mandat interterritorial »				x	
Propositions portant sur l'action foncière						
6.	Intervenir à long terme dans la maîtrise foncière des espaces non bâtis			+++		+++
7.	Etendre le droit de préemption et de ZIF dans un cadre régional			+++		+++
8.	Organiser sous la responsabilité des régions des groupements d'aménagement pour les sites d'interface				+++	x
9.	Créer une Autorité Organisatrice des Actions Foncières (AOAF) par Région, ou inter-région				+	x
10.	Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers	+++	+			x
Propositions portant sur l'urbanisme						
11.	Appliquer les SCoT avec l'appui de l'Etat et des Régions	++				++
12.	Elaborer un cadre national pour les PLU intercommunaux	x			x	
13.	Conditionner l'urbanisation à la proximité de transports collectifs	x				
14.	Généraliser les « contrats d'axe »	x				
15.	Rendre obligatoire la certification professionnelle d'un urbaniste qualifié pour toute opération d'aménagement		x			

		Impact sur les scénarios				
		Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Sc. 5
Propositions portant sur diverses politiques publiques						
16.	Favoriser l'acquisition de logements « vertueux »		++	X		
17.	Planifier dans les PLH l'accroissement de la construction de logements sociaux périurbains	++				
18.	Autoriser les collectivités territoriales à négocier avec RFF	++				
19.	Lancer un plan national pour l'agriculture en régie municipale ou communautaire, lié à la DJA			++		X
20.	Préparer l'ANRU à devenir l'ANRP	X				
21.	Ouvrir une nouvelle compétence interterritoriale : la compétence « NTIC-télécommunication »		X		X	
Propositions portant sur la fiscalité et les finances publiques						
22.	Bonifier la DGF communale en cas de PLU intercommunal	X				
23.	Augmenter le Versement Transport pour les entreprises commerciales		X			
24.	Instaurer une taxe « transports en commun » sur les ménages		X		X	
25.	Consacrer une part de la TIPP au financement des mesures d'accompagnement de la périurbanisation		+++	+		
Propositions portant sur le cadre de référence et de compétence						
26.	Commander un nouveau zonage de la périurbanisation			X	X	X
27.	Former à une nouvelle ingénierie nécessaire aux territoires périurbains		X	X		
28.	Structurer la mise en réseau des espaces naturels protégés pour construire l'infrastructure verte			X	X	
29.	Préserver un des principaux avantages de la France, ses campagnes habitables, en attribuant un label			X		
30.	Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées »		+++	++		

En choisissant arbitrairement de « doter » chaque scénario de 10 propositions, parmi les 30 disponibles, chaque proposition pouvait être théoriquement sollicitée en moyenne 1,66 fois. On peut esquisser un palmarès des propositions en fonction de leur fréquence et de leur impact :

Six d'entre elles ressortent avec deux cas d'impact essentiel, important ou utile :

- 6. Intervenir à long terme dans la maîtrise foncière des espaces non bâtis
- 7. Etendre le droit de préemption et de ZIF dans un cadre régional
- 10. Appliquer les SCoT avec l'appui de l'Etat et des Régions
- 11. Porter un concours national annuel des « périphéries réinventées »
- 25. Consacrer une part de la TIPP au financement des mesures d'accompagnement de la périurbanisation
- 30. Permettre aux syndicats mixtes « SRU » (SCoT, AOT) d'agir comme opérateurs fonciers et immobiliers

Quatre autres ressortent deux fois, avec un seul cas d'impact essentiel, important ou utile :

- 19. Lancer un plan national pour l'agriculture en régie municipale ou communautaire, lié à la DJA

16. Favoriser l'acquisition de logements « vertueux »
8. Organiser sous la responsabilité des régions des groupements d'aménagement pour les sites d'interface
9. Créer une Autorité Organisatrice des Actions Foncières (AOAF) par Région, ou inter-région

Sept autres sont simplement citées au moins deux fois :

26. Commander un nouveau zonage de la périurbanisation
27. Former à une nouvelle ingénierie nécessaire aux territoires périurbains
28. Structurer la mise en réseau des espaces naturels protégés pour construire l'infrastructure verte
24. Instaurer une taxe « transports en commun » sur les ménages
21. Ouvrir une nouvelle compétence interterritoriale : la compétence « NTIC-télécommunication »
12. Elaborer un cadre national pour les PLU intercommunaux
4. Instituer un volet « politiques périurbaines » dans tous les CPER

Cependant, on n'oubliera pas que ce palmarès n'a aucune valeur stratégique puisqu'il classe des propositions qui ne servent pas forcément les mêmes scénarios et ne concourent donc pas aux mêmes stratégies.

ANNEXE 3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES TYPES DE PROPOSITIONS À CT / MT / LT PAR SCÉNARIO

	TYPES DE PROPOSITIONS ↓	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
A court terme	Normatives	10 ; 17	10		3 ; 8 ; 9	
	Coercitives			6 ; 7 ; 19		6 ; 7
	Incitatives	1 ; 11 ; 18	16 ; 25 ; 30	25 ; 30	2	11
A moyen terme	Normatives	12	4 ; 21 ; 27	28 ; 29	21 ; 28	4 ; 10 ; 26
	Coercitives	13 ; 22	23		24	19
	Incitatives			16		
A long terme	Normatives	14 ; 20		26 ; 27	5 ; 26	8 ; 9
	Coercitives		15 ; 24			
	Incitatives				12	2

Les propositions font volontairement le choix des réponses à mettre en oeuvre à court terme (21 occurrences), et à moyen terme (17 occurrences), plutôt qu'à long terme (12 occurrences). De même, elles privilégient les postures normatives (25 occurrences) et incitatives (13 occurrences), plutôt que coercitives (12 occurrences).

A partir de ces choix de principe explicités dans la deuxième partie du rapport, le « profil stratégique » de chaque scénario n'est pas si tranché qu'on pouvait l'attendre :

- dans le scénario 1, les actions à court terme sont surtout incitatives et normatives, dans la mesure où l'arsenal réglementaire et législatif coercitif, conforme au modèle de la ville compacte, est déjà largement en place ; les mesures plus rigoureuses (13, 22) pouvant venir dans un deuxième temps, une fois l'organisation territoriale améliorée.
- Le scénario 2 n'est pas si différent, avec des actions coercitives repoussées à plus long terme, dans la mesure où il s'agit d'un scénario « techno-libéral » dont la fluidité tient surtout aux stratégies privées d'une part, à l'appui public aux grands programmes d'innovation éco-technologique d'autre part.
- Le scénario 3 est d'emblée le plus coercitif puisqu'il s'agit de s'inscrire dans la préservation des ressources naturelles et des contraintes environnementales acceptées et valorisées, et de les imposer comme nouvelles normes pour guider l'action collective.
- Le scénario 4 est, toujours en termes stratégiques, le plus normatif puisqu'il s'agit de changer radicalement de conception de périurbanisation, au profit de l'intermédiation territoriale, et d'inventer l'arsenal de l'interterritorialité.
- Le scénario 5 désigne davantage le moyen et le long terme, avec un profil stratégique paradoxalement assez proche de celui du scénario 3, bien qu'impliquant des acteurs tout différents.

ANNEXE 4. LES MEMBRES DU GROUPE DE PROSPECTIVE DES « FUTURS PÉRIURBAINS »

Universités, recherche

Martine Berger, géographe, CNRS Paris
Emmanuelle Bonerandi, géographe, ENS Lyon
Sylvie Duvillard, géographe, université de Grenoble
Jean-Paul Laborie, géographe, université de Toulouse
Romain Lajarge, géographe, université de Grenoble
Sylvie Lardon, géographe, ENGREF, Clermont-Ferrand
Sophie Louargant, géographe, université de Grenoble
Emmanuel Roux, géographe, université de Grenoble
Martin Vanier, géographe, université de Grenoble

Expertise publique

Christophe Bernard, DATAR
Odile Bovar, Observatoire des territoires, DATAR
Stéphane Cordobes, DATAR
Dominique Deléaz, urbaniste, CETE Lyon
Priscilla De Roo, DATAR
Michèle Gonnet-Chaubet, DATAR
Florian Muzard, DATAR
Olivier Piron, CGPC, Paris
Michel Rostagnat, Association des Ingénieurs des Ponts, Paris
Marie-José Roussel, DIV, Paris

Collectivités territoriales, administrations déconcentrées

Anne Boidin, SGAR Picardie
Sonia Decker, agence de l'eau Seine-Normandie
Nathalie Louet, urbaniste, Agence de St-Etienne
Anne-Marie Maür, urbaniste, Agence de Grenoble
Dominique Royoux, géographe, directeur de l'IAAT
Bernard Verset, Région Bourgogne
Laetitia Zaghouane, Région Rhône-Alpes

Expertise privée, conseil

Jean-Claude Bontron, économiste, SEGESA
Philippe Estèbe, politiste et géographe, ACADIE (uniquement phase 1)
Olivier Turquin, économiste, VIVEA (à compter de la phase 2)

ANNEXE 5. LISTE DES PERSONNES AUDITÉES LORS DE LA PHASE 1.

Séance du 8 mars 2007

François Moriconi-Ebrard, professeur, géographe, Université Paris 7
Jean-Pierre Chéry, chercheur, géographe, ENGREF, Montpellier
Nathalie Bertrand, ingénieur de recherche, CEMAGREF, économiste, Grenoble
Jacques Beauchard, professeur, sociologue, Université Paris 12

Séance du 29 mars 2007

Jean-Charles Castel, directeur d'études, économiste, CERTU, Lyon
Franck Pouzol, Directeur commercial régional, Immochan Rhône-Alpes
Gilles Caruso, chercheur, géographe, Université de Louvain-la-Neuve
Philippe Jullien, consultant, statisticien et démographe, Marseille

Séance du 3 mai 2007

Claude Napoléone, chercheur, économiste, INRA, Avignon
Olivier Piron, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Conseil Général des Ponts, , Paris
Nicolas Portier, directeur de l'ADCF, et Philippe Schmitt, directeur adjoint, Paris
Ludovic Gillet, directeur de l'activité Crédit, La Banque Postale, Paris

Séance du 21 juin 2007

Bernard Poirier, Vice-Président de Rennes Métropole, Président de Terres en Villes
Stéphane Rican, maître de conférences, géographe, Université Paris 10

Créée en 2011, cette collection à caractère scientifique entièrement numérique a pour objectif de rendre accessibles, certaines des études les plus récentes de la DATAR. L'intérêt est également de pouvoir proposer ces travaux d'expertise ou de R&D confiés à des laboratoires de recherche ou à des cabinets de consultants dans une version publique très complète, intégrant notamment le détail de la méthodologie et des annexes techniques complémentaires. Chaque numéro de cette nouvelle série est disponible en téléchargement sur le site-portal de l'aménagement du territoire dans une version maquetée facilement imprimable.

